



**Lettre ouverte des éleveurs de bovins français à
Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen chargé de l'Environnement**

**Elevage industriel : la Commission européenne prise, une nouvelle fois,
en plein délit d'incohérence**



Monsieur le Commissaire,

La Commission européenne considère-t-elle l'élevage bovin illustré ci-dessus comme un élevage industriel ?

C'est, en effet, ce que semble indiquer votre proposition de Directive révisée concernant les « émissions industrielles », dite « Directive IED ». Selon ce texte, un élevage bovin allaitant moyen, en France, comptant 60 vaches pour 100 animaux, sur 60 hectares, nourris à 80% d'herbe, et dont la ration totale est produite à 90% par l'éleveur, devrait être pénalisé, voire remis en cause.

Ce sera aussi le cas de nos exploitations herbagères les plus extensives, dès lors qu'elles compteront plus de 100 « Unités Gros Bovins » sur 200, 300, 400 hectares de prairie.

Ce que vous proposez est un symbole de l'approche simpliste et paradoxale de l'élevage bovin dont la Commission européenne témoigne malheureusement trop souvent : faire entrer dans le champ de ce texte, concernant les installations industrielles, tous les élevages bovins, à partir d'un « seuil numérique » de 100 UGB.

FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE
Confédération Nationale de l'Élevage
Fédération Nationale Des Syndicats d'Exploitants Agricoles

149, rue de Bercy – 75595 PARIS CEDEX 12 – Téléphone 01 81 72 17 30 mail : fnb@fnb.asso.fr

Votre approche est simpliste car elle n'intègre aucune vision d'ensemble, et ne tient compte ni de la surface sur laquelle évoluent ces bovins, ni du « modèle d'élevage ». Et elle est paradoxale car elle s'oppose, en tous points, à l'attitude de la même Commission européenne lorsqu'il s'agit de mener à bien les objectifs de sa politique commerciale.

En effet, où est la Commission quand elle doit s'opposer aux pratiques d'élevage vraiment industrielles, pratiquées dans le monde ? Celles des feedlots de 10, 20, 30.000 bovins dopés aux antibiotiques, par exemple ? Ces mêmes « élevages » auxquels la Commission offre de nouveaux accès au marché européen à chaque nouvelle négociation d'accord bilatéral. Et auxquels elle refuse toujours d'imposer les normes de production européennes lorsqu'ils commercent sur notre marché. Une norme consistant, par exemple, à interdire l'utilisation des antibiotiques promoteurs de croissance et qui aurait dû faire l'objet d'un acte d'exécution depuis la fin du mois de janvier dernier mais dont personne, à Bruxelles, n'a encore vu la moindre version circuler.

Monsieur le Commissaire, cette nouvelle Directive est une occasion de plus, pour la Commission européenne, de définir son projet pour les éleveurs. Nous sommes prêts à consentir beaucoup d'efforts pour réussir à concilier les enjeux de souveraineté alimentaire et de durabilité à l'échelle de l'Union européenne, en concrétisant la vision du Green Deal. Mais ces efforts seront vains si dans le même temps, la Commission européenne continue, dans notre secteur, de mener une telle politique dénuée de bon sens et de cohérence.

Paris, le 4 avril 2022



**Open letter from French cattle farmers to
Virginijus Sinkevičius, European Commissioner for the Environment**

**Industrial livestock farming: the European Commission is once again
caught in the crime of inconsistency.**



Commissioner,

Does the European Commission consider cattle farming as depicted above to be industrial farming?

This is, indeed, what your proposal for a revised Directive on "industrial emissions", known as the "IED Directive", seems to indicate. According to this text, an average suckler cattle farm in France, with 60 cows per 100 animals, on 60 hectares, fed with 80% grass, and whose total ration is produced at 90% by the farmer, should be penalized, or even brought into question.

This will also be the case for our most extensive grassland farms, as soon as they'll have more than 100 "Livestock Unit" on 200, 300 or 400 hectares of grassland.

What you are proposing is a symbol of the simplistic and paradoxical approach to cattle farming, which the European Commission unfortunately all too often testifies to: to bring into the scope of this text, concerning industrial installations, all cattle farms, starting from a "numerical threshold" of 100 LSU.

FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE
Confédération Nationale de l'Élevage
Fédération Nationale Des Syndicats d'Exploitants Agricoles

149, rue de Bercy – 75595 PARIS CEDEX 12 – Téléphone 01 81 72 17 30 mail : fnb@fnb.asso.fr

Your approach is simplistic as it does not incorporate any overall vision, and does not take into account neither the surface on which these cattle evolve, nor the "breeding model". And it is paradoxical because it is opposed, in all respects, to the attitude of the same European Commission when it comes to carrying out the objectives of its trade policy.

Indeed, where is the Commission when it must resist the truly industrial farming practices practiced in the world? Those of feedlots of 10, 20, 30,000 cattle doped with antibiotics, for example? These same "farms" to which the Commission offers new access to the European market with each new bilateral agreement negotiation. And to which it still refuses to impose European production standards when they trade on our market. A standard consisting, for example, in banning the use of growth-promoting antibiotics which should have been the subject of an implementing act since the end of last January and of which no one in Brussels has seen yet a single version circulating.

Commissioner, this new directive is yet another opportunity for the European Commission to define its plan for cattle farmers. We are willing to make a lot of efforts to succeed in reconciling the issues of food sovereignty and sustainability at European Union level, by making the vision of the Green Deal a reality. But these efforts will be in vain if, at the same time, the European Commission continues to pursue such a policy in our sector that is devoid of common sense and coherence.

Paris, 4 april 2022